

---

**Présidence : Autriche**

## 280ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Mardi 18 avril 2000

Ouverture : 10 h 25

Clôture : 12 h 40

2. Présidence : Mme J. Stefan-Bastl  
M. H-P Glanzer

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE EN ESTONIE

Chef de la Mission de l'OSCE en Estonie (PC.FR/12/00 Restr.), Portugal - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de la Hongrie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/244/00), Canada, Fédération de Russie, Suisse, Etats-Unis d'Amérique, Estonie

Point 2 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE EN GEORGIE

Chef de la Mission de l'OSCE en Géorgie, Portugal - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/246/00), Moldavie (également au nom de l'Azerbaïdjan et de l'Ukraine) (PC.DEL/243/00), Suisse, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Allemagne, Secrétaire général, Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

a) *Rapport des médias sur le minage de la zone frontalière entre la Fédération de Russie et la Géorgie* : Canada, Géorgie, Chef de la Mission de l'OSCE en Géorgie

b) *Résultats du référendum dans toute l'Ukraine* : Ukraine (SEC.DEL/113/00)

Point 4 de l'ordre du jour : POURSUITE DE L'EXAMEN PAR L'OSCE DE LA QUESTION DE LA YOUGOSLAVIE (SERBIE ET MONTENEGRO)

Etats-Unis d'Amérique

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE CALENDRIER ET LES AUTRES MODALITES D'ORGANISATION DU SEMINAIRE 2000 SUR LA DIMENSION HUMAINE INTITULE « LES ENFANTS DANS LES CONFLITS ARMES »

Présidence

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 348 (PC.DEC/348) sur l'ordre du jour, le calendrier et les autres modalités d'organisation du séminaire 2000 sur la dimension humaine intitulé « Les enfants dans les conflits armés » ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DE LA NOMINATION DU VERIFICATEUR EXTERNE

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 349 (PC.DEC/349) sur la prorogation de la nomination du vérificateur externe ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Présidence

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE LA PRESIDENCE EN EXERCICE

a) *Réunion « 2+2 » OSCE-Conseil de l'Europe à Vienne le 12 avril 2000* : Présidence (SEC.INF/218/00), France

b) *Rencontre avec le Président du Tadjikistan à Vienne* : Présidence

c) *Visite de la Présidence en exercice à Moscou et en Tchétchénie du 13 au 15 avril 2000* : Présidence, Etats-Unis d'Amérique, France, Fédération de Russie

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

a) *Visite d'experts du Secrétariat en Tchétchénie et présentation de recommandations à la Présidence en exercice* : Secrétaire général

- b) *Rencontre avec le Président du Tadjikistan lors de la huitième Réunion du Forum économique à Prague* : Secrétaire général
- c) *Participation à un séminaire sur la prévention des conflits et à des réunions connexes à New York* : Secrétaire général

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Décision sur la prorogation du mandat du Directeur du BIDDH* : Présidence

La Présidence a fait savoir que la procédure d'approbation tacite concernant la décision de proroger le mandat de l'Ambassadeur Gérard Stoudmann en tant que Directeur du BIDDH n'a fait l'objet d'aucune objection. Le texte de la décision (PC.DEC/347) figure en annexe au présent journal.

- b) *Organisation d'une visite de délégations de l'OSCE et du CPC en Bosnie-Herzégovine du 7 au 10 mai 2000* : Présidence
- c) *Conférence germano-italienne sur les régions de Transcaucasie et d'Asie centrale à Rome le 7 avril 2000* : Italie, Azerbaïdjan
- d) *Précisions concernant le calendrier provisoire des réunions de l'OSCE pour le premier semestre 2000 (CIO.INF/7/00/Rev.2)* : France, Présidence

4. Prochaine séance :

Jeudi 4 mai 2000 à 10 heures, Redoutensaal

---

**278ème séance plénière**

PC Journal No 278, point 3 de l'ordre du jour

**DECISION No 347**  
**PROROGATION DU MANDAT DU DIRECTEUR DU BIDDH**

Le Conseil permanent,

Rappelant la décision, prise par le Conseil ministériel à sa deuxième Réunion, à Prague, en 1992, concernant le développement du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH),

Rappelant également que le mandat du Directeur actuel, l'Ambassadeur Gérard Stoudmann, expire le 26 avril 2000,

Soulignant la contribution importante de l'Ambassadeur Gérard Stoudmann aux travaux de l'OSCE et au développement des activités du BIDDH,

Recommande au Conseil ministériel de proroger le mandat de l'Ambassadeur Gérard Stoudmann, en tant que Directeur du BIDDH, pour une durée de trois ans à compter du 27 avril 2000.

---

**280ème séance plénière**

PC Journal No 280, point 5 de l'ordre du jour

**DECISION No 348  
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITES D'ORGANISATION  
DU SEMINAIRE SUR LA DIMENSION HUMAINE (2000)**

"LES ENFANTS DANS LES CONFLITS ARMES"

(Varsovie, 23 - 26 mai 2000)

**I. ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture du séminaire
2. Séance plénière : Discours liminaire
3. Discussions dans le cadre de deux groupes de travail
4. Récapitulation des travaux et clôture du séminaire

**II. CALENDRIER ET AUTRES MODALITES D'ORGANISATION**

1. Le séminaire s'ouvrira à Varsovie le mardi 23 mai 2000 à 15 heures et s'achèvera le vendredi 26 mai 2000 à midi.
2. Toutes les séances plénières et réunions des groupes de discussion seront publiques.
3. La séance plénière de clôture, prévue pour le vendredi matin, portera principalement sur des propositions concrètes visant à résoudre les questions et problèmes soulevés dans le cadre des groupes de discussion.

**Groupe de travail 1 : Examen de la situation des enfants dans un conflit armé et immédiatement après le conflit**

Sujets pouvant être traités :

- Aperçu détaillé des questions concernant les enfants au cœur des conflits et immédiatement après les conflits
- Normes internationales en vigueur et initiatives nouvelles

- Examen des besoins spécifiques des enfants touchés par la guerre
- Sensibilisation et mise en place de capacités locales de protection et de mobilisation
- Inscription de la protection des enfants dans les agendas pour la paix et dans le suivi international des règlements de paix
- Questions de suivi pour l'OSCE, notamment ses opérations sur le terrain
- Coopération internationale et partenariats

Groupe de travail 2 : Examen des besoins à plus long terme des enfants touchés par la guerre - situation après les conflits et dans les conflits gelés (Journée A) et questions politico-militaires (Journée B)

Les séances d'une journée seront organisées avec la participation des experts politico-militaires du Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité.

Sujets pouvant être traités :

- Aperçu détaillé des questions à long terme concernant les enfants touchés par la guerre, notamment les questions spécifiques aux conflits gelés
- Normes internationales en vigueur et initiatives nouvelles
- Initiatives internationales en matière de protection et de réhabilitation
- Mines terrestres et armes de petit calibre : leur impact sur les enfants
- Sensibilisation et mise en place de capacités locales de protection, de mobilisation et de réhabilitation
- Questions de suivi pour l'OSCE, notamment ses opérations sur le terrain
- Coopération internationale et partenariats

4. Les séances plénières et les réunions des groupes de travail se dérouleront suivant le programme de travail ci-après.

5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.

6. Le Règlement intérieur et les méthodes de travail usuelles de l'OSCE seront applicables pendant le séminaire.

7. Les discussions seront interprétées dans les six langues de travail de l'OSCE.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Horaire des séances : 10 heures - 13 heures  
15 heures - 18 heures

	Mardi 23 mai 2000	Mercredi 24 mai 2000	Jeudi 25 mai 2000	Vendredi 26 mai 2000
Matin		WG 1 WG 2 (a)	WG 1 WG 2 (b)	PL (10 heures - 12 heures)
Après-midi	PL	WG 1 WG 2 (a)	WG 1 WG 2 (b)	

PL = Séance plénière  
WG = Groupe de travail

---

**280ème séance plénière**

PC Journal No 280, point 6 de l'ordre du jour

**DECISION No 349  
PROROGATION DE LA NOMINATION DU VERIFICATEUR EXTERIEUR**

Le Conseil permanent,

Rappelant les articles 8.01 à 8.06 du Règlement financier (DOC.PC/1/96), en date du 27 juin 1996, concernant les vérificateurs extérieurs de l'OSCE,

Prenant note du fait que la Suède a accepté aimablement de proroger la fourniture des services de vérification extérieure à l'OSCE,

- Accepte l'offre de la Suède et proroge la nomination du vérificateur extérieur suédois pour une durée d'un an expirant le 30 avril 2001.